

**PLANNING DE RESERVATION DE NOËL 2022****DOCUMENT À RETOURNER EN MAIRIE**

Par courrier, mail, espaces citoyens, si le dossier périscolaire est à jour, sinon se présenter en mairie

JUSQU'AU LUNDI 28 novembre 2022**Au-delà, sous réserve des places disponibles**

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT	Année de naissance	Niveau	<input type="checkbox"/> Centre des TILLET* ❖ Delambre ❖ Paul Bert ❖ Jean Macé ❖ Leclerc	<input type="checkbox"/> Centre ORME BOSSU* ❖ Fort du Bois ❖ Orme Bossu ❖ Touvents ❖ Heurteaux ❖ Privé/Extérieur

DATES	Présent	DATES	Présent
Lundi 19 décembre		Lundi 26 décembre	
Mardi 20 décembre		Mardi 27 décembre	
Mercredi 21 décembre		Mercredi 28 décembre	
Jeudi 22 décembre		Jeudi 29 décembre	
Vendredi 23 décembre		Vendredi 30 décembre	
		Lundi 2 janvier	

*Merci de cocher la case correspondante

Rappel :- L'inscription sera considérée comme définitive **qu'après règlement de toutes les factures antérieures.**

Pour toute absence, il est impératif que les familles préviennent la direction du centre de loisirs.

- Au-delà de ces dates de réservation, l'inscription sera validée sous réserve des places disponibles.
- Les absences non prévues et non annoncées, de manière répétitive, pourront faire l'objet d'un refus de prise en compte de la future réservation en centre de loisirs pour les mercredis ou les vacances scolaires.
- Les jours réservés seront dus, les absences seront donc facturées, sauf en cas de maladie sur présentation d'un certificat médical au pôle administratif de la Direction de la Vie Educative dans les 48 heures suivant l'absence.

L'annulation est possible en prévenant la Direction de la Vie Educative 15 jours avant le début de la période. Dans ce cas précis, vous ne serez pas facturés.

Fait à LAGNY SUR MARNE, le

NOM et signature des parents